

syctom mag

#83
MAI 2024

LE MAGAZINE DE L'AGENCE
MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À LA UNE

Collecte des biodéchets : des solutions plurielles



ICI

VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

Ils seront valorisés (biogaz, fertilisant)

consignes de tri :

- PRÉPARATION DE REPAS
- RESTES DE REPAS
- FIN DE REPAS
- PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS SANS EMBALLAGE

dans ma cuisine :

- SAC COMPOSTABLE TRANSPARENT OU KRAFT
- BIOSÉAU

dans le bac adapté :

- SAC À COUVERCLE MARRON
- ABRI BAC IDENTIFIÉ

ATTENTION, LE SAC DOIT ÊTRE COMPOSTABLE AFIN DE PERMETTRE LA VALORISATION DES DÉCHETS

syctom 40 ans

APPORTER ICI VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

4 Le Syctom, 40 ans d'engagement responsable et durable



6 Les équipes d'éco-animation à l'heure des JOP 2024

7 Collecte des biodéchets: des solutions plurielles



8 Orientations budgétaires pour l'année 2024

10 Concours DZD 2024 : les projets lauréats

12 Conférence Déchets : les enjeux d'un modèle de responsabilité partagée



13 «Faites le tri dans votre vie» : 2^e acte sur la prévention



14 Territoires : près de 6 M€ pour soutenir les projets locaux

15 Cométha : mise en service des unités pilotes



16 Un projet pour coupler stockage de CO₂ et géothermie

17 Rencontre avec Helder De Oliveira, directeur de l'Ordif - Institut Paris Région

18 L'éco-actu

19 Instantanés



À 40 ans, le Syctom est à un tournant

● **Corentin Duprey**
Président du Syctom



Le 16 mai, le Syctom a fêté ses 40 ans. Quatre décennies durant lesquelles les présidents successifs se sont attachés à le faire évoluer pour que le service public soit toujours plus efficace et au coût le plus juste pour ses collectivités et leurs habitants.

Il l'a fait en construisant et en améliorant sans cesse son outil industriel : ses 3 centres d'incinération connectés au réseau de

chauffage urbain et ses 5 centres de tri. Avec la plateforme de transfert de Romainville et, demain, le site de méthanisation à Gennevilliers, il disposera de 10 centres pour traiter les 2.3 millions de tonnes par an de déchets sur son territoire. Il l'a également fait en réduisant très significativement le taux d'enfouissement qui, en 20 ans, est passé de 400 000 tonnes à moins de 100 000. Soit un taux 6 fois inférieur à la moyenne nationale, avec à terme l'objectif du « zéro déchet non valorisé ».

Il n'a cessé de s'adapter pour anticiper et répondre à de multiples enjeux. Avec ses territoires adhérents, il a investi dans les politiques de prévention et de sensibilisation pour améliorer le geste de tri et réduire le volume des déchets. Campagne de communication grand public, caravane des territoires, ouverture de l'Espace Infos Déchets, Tom Mag pour les plus jeunes, partenariats avec des clubs sportifs : autant d'occasions pour aller à la rencontre des premiers maillons du cycle des déchets : les citoyen.nes.

À 40 ans, en tant que premier opérateur public de traitement des déchets d'Europe, le Syctom est à un tournant. La crise économique, les enjeux socio-environnementaux, l'inflation réglementaire mais aussi notre déficit capacitaire lié à la mise en service de l'UVE à Ivry-sur-Seine nous obligent à nous réinventer, à nous unir et parfois à changer de paradigme.

C'est ce que nous avons fait en passant nos marchés d'exploitation en SEMOP, ce qui nous permettra d'avoir un plus grand contrôle sur l'opérateur privé et un accès privilégié à l'information pour avancer vers ce qui est le pilier stratégique de notre vision : être un outil de souveraineté énergétique et de transformation écologique des territoires.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons mené les négociations avec la Ville de Paris et la CPCU à propos du contrat de fourniture de chaleur au réseau parisien. Les accords obtenus permettent de sécuriser nos finances et d'en faire bénéficier nos territoires : la hausse de la redevance, initialement envisagée à 20 % au budget primitif 2024, s'est limitée à 6,2 %.

Ce tournant, nous l'avons anticipé depuis 2021 avec le projet stratégique Horizon 2050 pour donner au Syctom les moyens d'agir aujourd'hui comme demain.

Cette excellence rayonne d'ailleurs à l'international où son expertise est régulièrement sollicitée. Je suis fier que notre voix puisse résonner dans les instances internationales, telles qu'aux Nations Unies ou aux COP pour le climat via le Partenariat Français pour les Déchets, créée à l'initiative du Syctom et qui, en moins d'un an, est devenue la plate-forme de référence des acteurs des déchets. Aujourd'hui encore, notre secteur d'activité est trop invisibilisé. Il s'agit pourtant d'un secteur essentiel, à la croisée de tous les domaines : industriel, économique, social, sociétal et bien-sûr environnemental.

Depuis quelques années, la perception du déchet change. Une évolution dans la sémantique avec le passage du terme « ordure » à celui de « déchet » puis à celui de « ressource ». Le Syctom, par son action, sa capacité d'adaptation et de compréhension des enjeux, a largement contribué à ces évolutions.

Le Syctom, c'est enfin une aventure humaine à laquelle je suis fier de participer. Je remercie ses administrateurs, ses présidents successifs et surtout ses agent-es qui, chaque jour, permettent d'assurer un service public de grande qualité à destination de 5,7 millions d'habitants.es.

Le Syctom, 40 ans d'engagement responsable et durable

Depuis sa création en 1984, le Syctom est au cœur de la gestion métropolitaine des déchets, mettant en œuvre des politiques innovantes et durables pour accompagner les collectivités locales et répondre aux défis croissants posés par la production de déchets sur le territoire.



toute naissance, son contexte. Celle du Syctom s'est faite en parallèle d'une prise de conscience sociétale : la nécessité

d'intégrer la gestion des déchets dans la réflexion pour répondre aux enjeux environnementaux. Voilà pourquoi la notion de durabilité a toujours imprégné

les choix du Syctom au moment de moderniser et optimiser les performances de ses installations tout comme pour diffuser les bonnes pratiques au sein des territoires.

Une histoire de leadership et d'innovation

Le Syctom, c'est d'abord l'histoire d'une structure dont l'organisation est étroitement associée à l'évolution d'un territoire. Le Syctom, syndicat mixte central de traitement des ordures

ménagères, est créé en application de l'arrêté interpréfectoral du 16 mai 1984 pour gérer les déchets de près de 4,9 millions de Francilien·nes répartis dans 70 communes adhérentes. Il s'inscrit dès le départ dans une véritable logique d'intercommunalité, en anticipation des regroupements intercommunaux qui s'opéreront par la suite en France. Pour traiter 2,6 millions de tonnes d'ordures ménagères chaque année, il hérite des équipements de traitement de la Ville de Paris en qualité de maître



Corentin Duprey a lancé la célébration des 40 ans du Syctom, le 27 mai à la Communale à Saint-Ouen, en présence de Karim Bouamrane, maire de Saint-Ouen et près de 600 agent·es, anciens présidents, élu·es et partenaires invités



16 mai
1984



Élection du président **Michel Elbel**, alors conseiller de Paris (16^e arr), adjoint au maire de Paris, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France

Syctom Création du Syctom

Le Syctom, syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères, est créé. Il regroupe 70 communes, soit 4,6 millions d'habitants, avec ses 2 syndicats primaires et partenaires historiques, le Syelom et le SITOM93. Il hérite des 3 usines d'incinération gérées jusqu'alors par la Ville de Paris, à Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux et à Ivry-sur-Seine.

d'ouvrage : les usines d'incinération de Saint-Ouen (créée en 1907), Romainville et Issy-les-Moulineaux (1908), Ivry-sur-Seine (1912).

Au regard de l'ancienneté de ces infrastructures, le syndicat se lance dans un long cycle d'investissements pour les rendre plus performantes. Au début des années 90, l'incinération est encore la filière dominante pour le traitement des déchets en région francilienne, en remplacement de la filière agricole. La valorisation matière est quant à elle à la marge : environ 3 % des déchets sont recyclés et 24 % sont mis en décharge. Mais le recyclage va rapidement progresser avec l'inauguration, en 1993, du premier centre de tri mécanisé des déchets à Romainville. À la fin des années 1990, le Syctom parvient à consacrer 7 % des déchets traités à la valorisation matière sur son territoire.

Une approche globale

Au fil des années, le syndicat ne cesse d'investir dans des technologies de pointe pour améliorer la performance de ses centres. Ses activités se complexifient avec une organisation multifilière associant la valorisation énergétique et matière. Loin de se limiter à l'élimination des déchets, le syndicat adopte en effet une approche intégrée des déchets pour

réduire la production de déchets à la source, promouvoir le recyclage et la réutilisation et valoriser énergétiquement les déchets résiduels. Il se retrouve également face à de nouveaux défis complexes à relever : l'essor démographique, la forte urbanisation et l'évolution des modes de consommation.

Dans les années 2000, avec une population desservie de 5,5 millions, le Syctom gère plus de 2,5 millions de tonnes de déchets, dont la moitié en provenance de Paris. Fin 2003, l'ensemble des 89 communes membres pratiquent la collecte sélective. En parallèle, des actions de sensibilisation du public se mettent en place pour inciter les citoyen·nes au geste de tri et à la réduction du volume de leurs déchets.

De nombreux partenariats sont également conclus avec les acteurs du réemploi et de l'économie sociale et solidaire, en faveur de la promotion de la consommation durable et de la lutte contre toutes les formes de gaspillage.

De grands défis à venir

En 2011, le Syctom prend la dénomination complémentaire d'Agence métropolitaine des déchets ménagers et change d'identité visuelle. Ce choix s'inscrit dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe

et le regroupement, au 1^{er} janvier 2016, des communes membres de la Métropole du Grand Paris au sein des Établissements publics territoriaux (EPT). Ces EPT deviennent compétents en remplacement de leurs communes membres pour la « gestion des déchets ménagers et assimilés ». Les ambitions en matière de gestion des déchets sont réaffirmées dans le cadre de nombreuses lois et le Syctom apparaît comme un acteur de premier plan pour assurer le passage à une économie circulaire et accélérer la transition écologique et énergétique. Fort de son expertise, le syndicat contribue également à l'effort international pour la préservation des ressources de la planète et l'amélioration de la santé publique, dans une approche systémique et globale, et une vision à long terme. Il apporte son soutien pour favoriser l'essor de politiques de gestion des déchets efficaces à l'étranger.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À la fin du XIX^e siècle, la Ville de Paris construit des usines en proche banlieue pour traiter les ordures ménagères des Parisien·nes. Une innovation qui s'inscrit dans la droite lignée d'une invention déterminante dans la prise en charge des déchets : la création d'un récipient à ordures par le préfet Eugène Poubelle, en 1884. Douze ans plus tard, en 1896, la première usine de traitement des déchets est implantée à Saint-Ouen. Suivront celles de Romainville, Issy-les-Moulineaux et Ivry-sur-Seine. Elles ont conservé, jusqu'à ce jour, leur implantation territoriale respective (où se sont installées à proximité immédiate du site d'origine), même si elles ont été démolies et reconstruites à intervalles réguliers pour moderniser leur process.

« Si cet anniversaire est l'occasion de considérer avec fierté les actions concrètes et les évolutions sociétales portées en l'espace de 40 ans, c'est aussi l'occasion pour le Syctom d'envisager l'avenir avec ambition et détermination. Persuadé, avec l'ensemble des de ses collectivités membres, qu'il est nécessaire de penser aujourd'hui une gestion durable des déchets et de poser les fondements d'une économie circulaire au service des générations présentes et futures. »

Corentin Duprey, président du Syctom

Juin

1990

Une nouvelle usine d'incinération Saint-Ouen

Après « Saint-Ouen I » inaugurée en 1954, « Saint-Ouen II » est mise en service. D'une capacité de traitement de 630 000 tonnes de déchets par an, elle produit par cogénération 15 400 MWh d'électricité et chauffe 70 000 logements.

Juillet

1993

Amélioration des performances de l'usine d'Issy-les-Moulineaux

Construite en 1965, l'usine fait l'objet de travaux pour améliorer ses performances. Elle se dote pour la 1^{re} fois d'un dispositif de dépollution des fumées sur l'intégralité de son site : une étape clé dans la mise en œuvre de technologie performante pour l'incinération.

Septembre

1993

Transformation du site de Romainville

Après l'ouverture d'un centre de transfert des DMr en 1986, le site de Romainville s'agrandit avec un centre de tri mécanisé. Le 1^{er} en Île-de-France.



Élection du président **Philippe Dominati**, alors conseiller de Paris et conseiller régional d'Île-de-France

Les équipes d'éco-animation à l'heure des JOP 2024

Avec les Jeux olympiques et paralympiques 2024, le territoire francilien va accueillir cet été plus de 15 millions de personnes en l'espace de quelques semaines. Une opportunité unique pour sensibiliser le plus grand nombre aux éco-gestes.

Si l'événement des JOP 2024 est très attendu, l'afflux de visiteur-ses entraînera une production inédite de déchets. Issus des produits consommés hors foyer, les emballages, produits jetables et restes alimentaires seront majoritairement jetés dans les poubelles. Trois flux de déchets que le Syctom cible souvent dans ses actions de sensibilisation pour la réduction des déchets et la promotion des éco-gestes.

Une affluence inédite

Le Syctom a voulu se saisir de cette occasion unique pour inciter le grand public à faire évoluer ses habitudes. Au regard de l'ampleur de l'événement, les 80 éco-animateur-rices seront mobilisé-es pour diffuser des messages de prévention aux passant-es rencontré-es aux abords des gares ou stations de métro, dans les parcs et jardins, à Paris Plage, etc. Ils seront présents sur les territoires fortement impactés par l'affluence de visiteur-ses en raison de leur proximité avec des



Le Syctom profitera de l'affluence associée aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour sensibiliser cet été le plus grand nombre aux éco-gestes

sites de compétition ou des axes de transport : Paris, Plaine Commune, Paris Ouest La Défense et Paris Terre d'Envol. Ils participeront également aux nombreuses festivités organisées dans les villes en marge des JOP où ils tiendront des stands d'animations. Jeux interactifs, quiz, démonstrations pratiques seront au programme d'un été qui s'annonce bien rempli.

Agenda

Réunions syndicales du Bureau (9h) et du Comité (10h30)

- Les 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre

GOVERNANCE

La Ville de Paris a désigné Hamidou Samake (jusqu'alors suppléant) pour remplacer Jérôme Coumet, au poste de délégué titulaire au sein du Comité syndical.

L'EPT Grand Paris Grand Est a désigné Sabrina Assayag (adjointe au Maire des Pavillons-sous-Bois et conseillère territoriale) pour remplacer Christine Gauthier au poste de suppléante au sein du Comité syndical.

L'EPT Paris Ouest La Défense a désigné Bruno Jacon (adjoint au Maire de Suresnes) pour remplacer Amirouche Laidi au poste de délégué suppléant au sein du Comité syndical.

Les syndicats franciliens au Salon de l'AMIF



Les président-es des 7 grands syndicats franciliens se sont une nouvelle fois réunies à l'occasion du salon de l'Association des maires d'Île-de-France (AMIF), les 28 et 29 mai à Paris Expo (Porte de Versailles). L'occasion de présenter leurs politiques et actions communes pour faire face au changement climatique.

Collecte des biodéchets : des solutions plurielles

Depuis 2017, le Syctom accompagne les collectivités dans la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets et d'une solution de valorisation. Depuis janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est déployé dans tous les territoires.

Si l'obligation de tri à la source des biodéchets s'impose aux collectivités, conformément à la loi Agec, la solution mise à disposition des habitant·es ne peut être unique. Chaque

territoire est libre de l'organisation qui lui convient le mieux selon ses spécificités :

- la gestion de proximité (compostage individuel ou partagé) pour une valorisation *in situ* ;
- la gestion à l'échelle d'un quartier (compostage électro-mécanique ou micro-méthanisation)
- la collecte séparée (points d'apport volontaire ou porte-à-porte)

Grâce à ces dispositifs complémentaires, 10 300 tonnes de déchets alimentaires ont été traitées et valorisées en 2023 sur le territoire du Syctom. Leur mise en place induit de nouveaux schémas organisationnels et des investissements que le Syctom soutient dans le cadre d'un plan Biodéchets.

En 2023, une enveloppe de 3,6 M€ a été attribuée aux collectivités pour mieux supporter les coûts de mise en œuvre (investissement et fonctionnement), avec 3,3 M€ consacrés à la seule organisation de la collecte séparée.

Pour le déploiement du compostage, une enveloppe d'1 M€ a permis l'acquisition

de matériels (4 329 lombricomposteurs et 7 473 composteurs individuels, 533 bacs pour le compostage collectif), la programmation de 780 interventions de maîtres composteurs (diagnostics de site, visites, ateliers de démonstration) et une offre de formations spécifiques pour les référents de site, guides et maîtres composteurs.

Enfin, des solutions de financement ont été apportées pour acquérir des tables de tri et pour lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire.

L'implication essentielle du public

La réussite de ces dispositifs de collecte dépend de l'implication de tous les acteurs. C'est l'ambition des équipes d'éco-animation du Syctom qui ont, en 2023, sensibilisé plus de 20 000 personnes en porte à porte et 1 600 lors d'animations clés en main dans les territoires. Des outils de communication complètent ce panel d'actions, à disposition des territoires sur des sites dédiés : mesdechetsalimentaires.fr et jecomposteenville.fr.

Concernant les exutoires, le premier site de méthanisation du Syctom sera mis en service en 2026 sur le port de Gennevilliers. Porté avec le Sigeif*, ce projet de 52 M€ a été confié à Paprec *via* une concession de 19 ans. Après l'enquête publique cet été, l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, fin 2024, permettra



Une enveloppe de 3,3 M€ a été engagée pour permettre aux collectivités d'organiser la collecte séparée

le lancement des travaux en 2025. Capable de transformer jusqu'à 50 000 tonnes par an de biodéchets en biogaz et fertilisant agricole, il recevra les collectes séparatives des territoires du Syctom. Pour son démarrage, le gisement sera complété par des déchets alimentaires tiers (déchets de restauration, invendus de grandes surfaces). Avec une production annuelle de 30 000 MWh de biométhane, l'installation représente l'un des projets phares du syndicat pour valoriser les déchets alimentaires.

* Sigeif, service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France

Les principales orientations budgétaires pour l'année 2024

Le budget 2024, voté le 22 mars par le Comité syndical, s'élève à 721 M€.

Le Syctom fait évoluer sa tarification de manière à poursuivre son plan d'investissement et à renforcer son engagement auprès des territoires pour une gestion durable des déchets.

Le budget du Syctom s'inscrit dans un contexte contraint dû à la progression de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), à l'augmentation structurelle de ses coûts de traitement liée à l'inflation et à la croissance des tonnages pour les collectes sélectives. En parallèle, il a enregistré une baisse cumulée de ses recettes : celles issues de la vente matière du fait des cours des matières secondaires en repli, comme celles issues de la vente d'électricité impactée par la baisse des cours du marché.

Une équation complexe

Le Syctom a donc redoublé d'efforts pour contenir ses dépenses de fonctionnement (+2 %) grâce à un pilotage budgétaire rigoureux. Il a par ailleurs agi sur la dynamique des recettes pour assurer ses besoins financiers, notamment sur les nouvelles ressources générées par les produits de la vente d'énergie renouvelable au profit de son territoire. Il a ainsi conclu, en février, un avenant au contrat CPCU (Compagnie parisienne de chaleur urbaine) permettant une augmentation de ses recettes (+24 M€ en 2024) grâce à trois facteurs :

- l'abaissement progressif du seuil de livraison de vapeur,
- un système de pénalités calculé sur les tonnes non livrées (auparavant calculé sur l'ensemble des tonnes),
- un prix revalorisé de la vente de vapeur sur les trois prochaines années.

Grâce à ces leviers, la hausse de la redevance est limitée à 6,2 %* pour assurer l'équilibre réglementaire de son budget. Cela permettra le maintien d'un haut niveau d'investissement à hauteur de 162,8 M€ pour la fin des opérations de construction de l'UVE à Ivry-sur-Seine, la modernisation de l'Étoile Verte à Saint-Ouen, la construction du site à Romainville-Bobigny et les travaux d'amélioration continue.

Ces orientations budgétaires réaffirment également la priorité donnée aux actions de prévention-sensibilisation avec un budget de 11,3 M€. Le dispositif d'accompagnement des collectivités (2,3 M€) s'articule aujourd'hui autour des 7 contrats d'objectifs conclus entre le Syctom et les territoires (Est-Ensemble, Paris, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Paris Ouest La Défense et Vallée Sud Grand Paris). Ces contrats affichent une véritable dynamique partenariale et un engagement fort en faveur de la réduction des déchets et l'amélioration du tri.

*Elle se traduit par une hausse de + 0,7 % des contributions versées par les EPT membres du fait de la baisse des tonnages d'OMr à traiter.



Le Syctom a conclu un avenant au contrat CPCU lui assurant des recettes en hausse et plus pérennes

Octobre
2010

Inauguration du 1^{er} circuit de visite pour le grand public

Après les premières Journée portes ouvertes dans ses installations à partir des années 2000, le Syctom inaugure à Isséane son 1^{er} circuit de visite. Les parcours de visite seront progressivement remplacés, à partir de 2022, par des parcours de découverte scénographiés et immersifs.



Janvier
2011

Nouvelle identité pour le Syctom

Le Syctom change de logo et devient le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Il regroupe alors 84 communes regroupées au sein de 13 EPCI.



Avril
2011

Le 1^{er} centre de tri intramuros, à Paris 15^e

Capable de traiter 15 000 tonnes par an de déchets triés, il s'agit du 1^{er} site « Opération expérimentale, démarche HQE et bâtiments industriels ». Il sera modernisé en 2019 pour traiter 2 fois plus de déchets.



Quelle tarification en 2024 ?

LA VOLONTÉ DE PRÉSERVER
LES CONTRIBUTIONS
DES COLLECTIVITÉS



UN CARACTÈRE INCITATIF DES TARIFS EN FAVEUR
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES
ET DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Collecte sélective
et déchets alimentaires

25,4 €/t



Déchets
verts

37,2 €/t



Ordures
ménagères
et objets
encombrants

109,4 €/t

UN TARIF POUR ENCOURAGER
LA RECHERCHE DE LA QUALITÉ
DES FLUX



Anomalies de tri

129,4 €/t

incluant le coût
des deux traitements
et le coût de transfert

SEMOP : une connaissance plus fine des coûts d'exploitation

Depuis mai 2023, le centre de tri à Sevran est exploité par la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) « SemotriS », dont le capital est partagé entre le Sycotm et l'opérateur privé Génériss. Ce choix est motivé par trois raisons majeures : la volonté du syndicat de s'impliquer plus activement dans la gestion des sites ; le besoin de disposer d'une connaissance plus fine des coûts d'exploitation dans un objectif d'optimisation de ces derniers et, *in fine*, la nécessité d'un pilotage partagé des enjeux. Il s'agit donc pour le Sycotm d'avoir une plus grande maîtrise de ses outils par un accès facilité à l'information et une transparence financière renforcée. Il généralisera ce mode de gestion à l'ensemble de ses centres de traitement, au gré du renouvellement des contrats d'exploitation.



Avec la SEMOP, le Sycotm entend s'impliquer davantage dans l'exploitation de ses outils industriels tout en continuant à s'appuyer sur les compétences techniques du privé

Octobre
2011

DESIGN
ZERO DÉCHET
SYCOTM
2012

Le 1^{er} concours «Design Zéro Déchet»

Le Sycotm lance un concours sur l'éco-conception avec la région Île-de-France. Il invite les étudiant-es à concevoir des biens de consommation innovants et durables.

2012



Art et transformation industrielle

La transformation de l'usine à Ivry/Paris XIII s'accompagne d'une démarche artistique : le Musée du Monde en Mutation (MMM), une œuvre imaginée par l'artiste Stefan Shankland.

2014



Élection du président
Hervé Marseille, alors
maire de Meudon,
sénateur puis vice-
président du Sénat

Novembre
2015



Un nouveau programme de solidarité internationale

Dans le cadre du « 1% déchets » de la loi du 7 juillet 2014, le Sycotm apporte un soutien financier aux pays en voie de développement pour la gestion des déchets. En 2019, cet engagement prendra la forme d'un appel à projet annuel, «Solidarité Déchets». Depuis 2015, 51 projets ont été soutenus.

Concours DZD : un mobilier design, durable et accessible

Le 11 juin, la 12^e édition du concours Design Zéro Déchet (DZD) a connu son épilogue avec la désignation des 4 projets lauréats. Preuve, une nouvelle fois, que design et éco-conception sont parfaitement compatibles.

La pertinence au regard de la thématique proposée ; la désirabilité et le design ; l'éco-conception ; la faisabilité : c'est sur ces 4 critères que se sont appuyés les membres du jury du concours DZD 2024 pour retenir

les 4 lauréats. Des critères au cœur d'une sélection drastique puisque cette année, 170 dossiers ont été déposés, témoignant de l'intérêt porté à la thématique retenue : *Les 1001 vies du mobilier*. Il faut dire que le secteur se veut étroitement lié à la notion d'éco-conception, qu'il s'agisse de la fabrication, l'approvisionnement, la vente, la réparation, le réemploi et enfin le recyclage, etc. Les candidat-es en lice ont ainsi dû imaginer des solutions d'ameublement durables pour les particuliers, en tenant compte des enjeux de la filière du mobilier. Plus qu'une réflexion créative réservée exclusivement aux éco-designers, le concours cherche à développer des solutions durables permettant l'allongement de la durée de vie des meubles. Cela peut notamment se traduire par l'encouragement aux particuliers d'avoir recours à des services de réparation, à l'offre locale de seconde main, au réemploi. Menée en partenariat avec l'éco-organisme Écomaison et le distributeur Maisons du Monde, l'édition 2024 s'articulait en plusieurs étapes pour acculturer les candidat-es à la thématique et les sensibiliser aux contraintes du secteur afin qu'ils proposent des solutions adaptées aux besoins : la tenue d'une trentaine de séminaires, l'organisation d'ateliers dits d'accompagnement, la programmation de master-class pour le partage des connaissances et d'expériences avec des professionnel·les du secteur, des visites de centre de tri et



traitement des déchets, etc. Sans oublier le soutien et les précieux conseils de Charlotte Juillard, marraine de l'événement. « *Tout au long du concours, j'ai essayé d'inspirer, de guider et d'apporter mon expérience et ma vision aux participant-es. Le dessin de meubles recouvre aujourd'hui de véritables enjeux de société dont les designers doivent se saisir pour penser des projets durables. Je me réjouis de la créativité dont ils ont une fois de plus fait preuve* », notait la designer. À l'initiative de ce concours, le Sycotom entend agir sur le long terme en sensibilisant les étudiant-es et jeunes diplômé-es aux enjeux de l'éco-conception et en les incitant à concevoir de futurs biens et services durables qui génèrent moins de déchets.

Plus d'infos : www.designzerodechet.fr

Une nouvelle formule pour l'édition 2025

La thématique 2025 a été dévoilée à l'occasion de la cérémonie de remise des prix du DZD 2024. Elle portera sur la réparabilité des Petits Appareils Ménagers (PAM) qui regroupent les équipements électroniques de petites tailles.

Le Sycotom a, par ailleurs, souhaité faire évoluer l'organisation du concours DZD 2025 qui se déclinera sous deux formes :

- un concours d'idées, reposant sur le format actuel
- un concours de projets, permettant de faciliter la concrétisation des projets les plus aboutis.

Décembre

2015

Le Sycotom, **partenaire officiel de la COP21** de Paris

Le Sycotom témoigne à l'international de son implication dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il organise 3 conférences et déploie 60 « recycling guys » pour sensibiliser le public aux gestes de tri. Il anime un stand avec les Services publics urbains du Grand Paris dans le cadre d'une dynamique de coopération.



COP21 PARIS 2015

2016

La **dimension métropolitaine**

Suite à la loi NOTRe de 2015 et à la naissance de la Métropole du Grand Paris, le Sycotom modifie ses statuts et renouvelle son Comité syndical pour intégrer le fait métropolitain et le transfert de compétence aux Établissements publics territoriaux (EPT).

Onze des douze Établissements publics territoriaux (EPT) ainsi créés sont membres du Sycotom.



Janvier

2016

Un accord-cadre pour un **projet de co-méthanisation**

D'une ampleur unique en France, ce partenariat d'innovation est noué avec le SIAAP. Il repose sur la mise en synergie de 2 filières, pour produire du biogaz ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel et générer davantage d'énergie en mélangeant les boues d'épuration, riches en azote, et les déchets organiques, riches en carbone.

LES 4 PROJETS LAURÉATS DE CETTE 12^e ÉDITION



Clara Modin et Noellie Louis,
École de Condé à Bordeaux

NORA

Prix spécial du Sycotm

Décerné par les agent-es et élu-es à la suite d'un vote en interne

Revalorisable, démontable et réparable. Nora est un canapé modulaire et durable, conçu pour réduire les déchets et répondre aux problèmes de renouvellement de mobilier. Il se compose de blocs de coussins à assembler, maintenus par une sangle offrant une flexibilité dans la conception d'un intérieur. Nora est également réparable : si un coussin est endommagé, il peut être remplacé.

Les matériaux sont écologiques : housses fabriquées à partir de polyester recyclé et mousse des coussins entièrement recyclable ou revalorisable.



Yan Jumbou et Naïs Talon, Maximilien Vox

MOBILIERS-ONS NOUS

Prix Singularité

Récompense la désirabilité et le design ; l'originalité de la solution ; la qualité du scénario d'usage ; le rendu design.

L'initiative « Mobiliers-ons nous » repose sur un constat : 28 % des Français-es se débarrassent de leurs meubles car ils ne sont plus à leur goût. « Mobiliers-ons nous » est un service qui met en relation des particuliers et des artistes en créant des ateliers ponctuels de personnalisation de mobilier. Une plateforme en ligne informe sur les ateliers à venir, organisés en partenariat avec des structures locales spécialisées dans le réemploi. Un kit de communication se déploie sur le lieu de l'événement et dans les magasins partenaires qui offrent du matériel. Le travail des jeunes artistes gagne en visibilité, tandis que l'usager repart avec un meuble revalorisé.



Renan Clément, ENSAAT /
École Supérieure des Arts Appliqués et du Textile

MOLY

Prix Concrétisation

Récompense l'adéquation avec le marché ciblé ; le réalisme du scénario d'usage ; le potentiel du projet à être concrétisé et commercialisé

Si les besoins en mobilier changent selon les étapes de la vie, le mobilier, lui, n'évolue pas. Le mobilier devient alors un déchet alors qu'il reste fonctionnel. Avec MOLY, le mobilier trouve une alternative pour lui permettre d'évoluer. Le meuble est composé de modules indépendants qui, selon leurs dispositions, peuvent prendre la forme de bureau, table basse, meuble d'appoint et rangements. Le système Moly permet ainsi de donner 1001 vies au mobilier, retardant son obsolescence et sa transformation en déchet. En fin de vie, les parties du mobilier seront séparées pour être traitées dans les filières appropriées.



Valérie Douangphrachandr, Camondo

ITÉRATION

Prix Éco-conception

Récompense le gain environnemental apporté par la solution

Itération est une gamme de mobilier qui revalorise des chutes de panneaux de bois issues de la récupération et du réemploi de matériaux transformés. Les planches récupérées sont triées et optimisées pour minimiser les pertes. Les morceaux, assemblés au domino, reconstituent une planche à partir de laquelle sont usinées les pièces. Tables, tabourets et étagères sont ainsi pensés pour répondre aux usages quotidiens. Leur réparation est prise en compte en amont par le dessin de pièces détachées fixées sans quincaillerie. Un système de consigne permet aux éléments d'être rendus. Ils sont alors reconditionnés pour trouver une nouvelle vie.

Avril

2016

37 éco-animateur-rices à disposition des collectivités

Dans le cadre du plan d'accompagnement, une équipe d'éco-animation intervient à la carte pour des opérations en porte-à-porte ou lors d'événements pour sensibiliser le public au gaspillage alimentaire, à la consommation raisonnée ou aux gestes de tri. Ils sont aujourd'hui au nombre de 60.

2017

Biodéchets : un dispositif d'accompagnement

À travers un panel d'aides, le Sycotm accompagne les collectivités dans l'organisation de la collecte des déchets alimentaires sur une période d'expérimentation. L'objectif : permettre aux territoires d'avoir un dispositif avant sa généralisation. Il évoluera ensuite vers un « Plan Biodéchets », toujours actif.



Juin

2017

Participation à l'exposition internationale d'Astana (Kazakhstan)

À l'invitation du Commissariat général de la France, le Sycotm participe à cet événement dédié aux énergies du futur. À cette occasion, le Sycotm a noué un partenariat avec la Ville d'Astana pour partager son expertise sur la gestion des déchets. D'autres coopérations techniques verront le jour par la suite, confirmant la reconnaissance de son savoir-faire à l'international.



Les enjeux d'un modèle de responsabilité partagée

Impliquées dans la prévention et la gestion des déchets, les collectivités ont pourtant des moyens d'action de plus en plus contraints. « Que peut le politique ? » : la question s'est posée lors de la 7^e Conférence nationale sur les déchets ménagers, organisée en mars à la Maison de la Chimie de Paris.

Un meilleur partage des responsabilités. C'est l'une des idées fortes issue des échanges et partagée par des élu-es éprouvé-es par la complexité des déchets à gérer, l'inflation législative et la pression financière. Pourtant, les collectivités maintiennent le cap : elles investissent pour accélérer la transition écologique

et embarquer les citoyen-nés dans des comportements vertueux. Mais l'ampleur des défis implique une responsabilité partagée. Celle de l'État, surtout, qualifiée de « *centrale pour accompagner les collectivités et sensibiliser la population sur la prévention et les modes de consommation* » par la députée Sabrina Sebaihi. Les acteurs publics ont besoin d'une clarification des compétences et d'une allocation efficace de moyens. « *Nous n'avons plus la pleine capacité à agir. Nous croulons sous les normes, lois et arrêtés* », s'est exclamé Jean-François Vigier, président du Siom (syndicat mixte des ordures ménagères) de la Vallée de Chevreuse.



La gestion des déchets ménagers implique une responsabilité partagée, avec au premier rang celle de l'État

Un changement de paradigme

Parmi ces textes, la loi Agec de 2020 a créé de nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur). Ce système de financement - sur le principe du pollueur-payeur - peut représenter une opportunité pour assumer financièrement la prise en charge des déchets. Mais la performance des éco-organismes n'est pas à la hauteur et nombre d'intervenants en attendent un meilleur pilotage.

« *Il y a un manque de clarté dans le partage des responsabilités entre collectivités et metteurs sur le marché. Des normes d'éco-conception plus strictes sont également inévitables* » souligne Huguette Tiegna, députée et présidente du groupe d'études « *Gestion des déchets, économie circulaire et économie verte* ». « *Il manque une brique à la REP : la prévention* » insiste Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce. La crainte d'un changement de paradigme, face à la multiplicité des REP, est bien sûr ressentie par les collectivités qui seraient alors privées des recettes issues du recyclage. Si le volume des déchets est en légère baisse en France, la problématique est plus alarmante au niveau mondial avec 2,3 milliards de tonnes produites par an. « *On constate aussi une accélération dans les pays en développement. Cela pose la question du financement d'infrastructures et des conditions, souvent difficiles, de mise en œuvre de solutions pérennes gérées par les pouvoirs publics locaux* » observe Caroline Chal, en charge des relations institutionnelles au Syctom. Le problème est critique pour le plastique qui pourrait atteindre le milliard de tonnes en 2050. Ce rythme est encore plus inquiétant en raison de l'absence de systèmes de collecte et traitement appropriés et de la complexité de sa recyclabilité. Le Partenariat français pour les déchets (PFD), lancé en 2023 par le Syctom, portera la voix des acteurs de la gestion des déchets lors des rencontres internationales pour faire émerger des solutions territorialisées.

Novembre

2017



Élection du président
Jacques Gautier,
alors maire de Garches

Décembre

2017

1^{ère} Conférence nationale sur les déchets ménagers

Le Syctom est partenaire-organisateur de cet événement qui rassemble un panel d'experts et de partenaires pour débattre de sujets clés sur l'avenir de la filière des déchets. Depuis, la conférence est un événement annuel incontournable pour les acteurs du secteur.

2018

Lancement de deux projets phares de modernisation

Rebaptisée l'Étoile Verte, le centre à Saint-Ouen fait l'objet d'un chantier d'envergure pour renforcer ses performances environnementales et son intégration urbaine. Après 10 ans de concertation, le chantier de la nouvelle installation à Ivry-sur-Seine démarre la même année avec une capacité de traitement réduite de moitié (350 000 tonnes par an).



« Faites le tri dans votre vie » : 2^e acte sur la prévention

Le second volet de la campagne « *Faites le tri dans votre vie* » se déploie, depuis le printemps, sur le territoire du Syctom. Après le tri des emballages en verre, fin 2023, les messages ciblent désormais les gestes éco-responsables pour diminuer les déchets.

C'est autour du slogan « Moins de déchets, c'est possible ! » que s'articule la 2^e séquence de la campagne d'affichage du Syctom, incarnée par une nouvelle galerie de personnages. Au détour d'un couloir de métro ou sur la web-app, le public a fait la connaissance de Carlos le thermos, Zac le sac à vrac et Najat

la boîte. À travers différentes saynètes, chacun d'entre eux vante les mérites de contenants éco-responsables en remplacement des bouteilles en plastique, des gobelets jetables ou autres emballages superflus. Si l'approche est toujours décalée et humoristique, elle s'imprègne également de l'univers du yoga - particulièrement adapté à des messages à portée positive et à des comportements plus vertueux.

Une dimension participative réaffirmée

Cette nouvelle campagne actionne les mêmes leviers de communication qui ont fait le succès de la 1^{ère} séquence : affichage dans les transports en commun, insertions dans la presse, outils digitaux. La dimension participative a été affirmée avec des contenus enrichis sur la web-app : jeux et tutoriels sur la réduction des déchets, vidéos pédagogiques et infographies sur le tri des emballages. Mais la réussite de cette campagne dépend aussi de l'implication des collectivités adhérentes pour relayer les messages sur le terrain. À nouveau, la Tournée des territoires est donc déployée avec une caravane itinérante qui sillonne les communes du territoire du Syctom pour toucher au plus près d'un large public. Jeux, quiz et échanges sur les enjeux du tri et du recyclage, etc. les activités interactives y ont une place de choix.

Belle audience pour la 1^{ère} séquence sur le verre

460 affiches dans le métro, covering de 2008 bus et 3 lignes de tramway

15 380 visiteurs sur la web-app en cinq mois

+ de **30K** de clics sur Snapchat pour la cible jeune

29 villes-étapes pour la tournée des territoires

1 300 participant-es aux ateliers



Des outils à disposition des territoires

Vous souhaitez accueillir la caravane du Syctom dans votre commune ou recevoir des visuels pour maximiser la portée des messages ?

Envoyez une demande à sensibilisation@syctom-paris.fr

Juin
2019

Inauguration du centre de tri à Paris XVII

Adapté aux enjeux de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en 2022, le centre peut traiter jusqu'à 15 tonnes d'emballages et papiers par heure. Largement automatisé, il a recours aux technologies de tri les plus avancées.



Septembre

2020



Élection du président **Eric Cesari**, alors conseiller et vice-président de la Métropole du Grand Paris

Avril

2021

Reconstruction du centre à Romainville/Bobigny

Ce centre sera composé d'une unité de réception et de transfert des OMR et des déchets alimentaires ainsi que d'un centre de tri. Le programme prévoit une capacité portuaire sur le canal de l'Ourcq pour évacuer une partie des déchets par barges. Un Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire et Solidaire viendra enrichir le projet. Fin 2022, le programme définitif d'implantation du projet a été adopté avec l'intégration du garage à bennes.



Près de 6 millions d'euros pour soutenir les projets locaux

Renforcé en 2022, le dispositif d'accompagnement du Sycotom soutient des initiatives locales, extrêmement variées, en faveur de l'économie circulaire et du tri à la source. En 2023, l'aide attribuée à une centaine de projets confirme la dynamique enclenchée par les territoires.

En 2023, 5,8 millions d'euros ont été attribués aux territoires dans le cadre du dispositif d'accompagnement 2021-2026. Cette aide a permis de soutenir 104 projets

locaux axés sur la réduction des déchets et l'amélioration de la qualité du tri. Sur proposition des commissions consultatives *Économie circulaire et Efficience du tri*, ces subventions ont été accordées tant en fonctionnement qu'en investissement.

Accompagner les dynamiques locales

L'année 2023 a de nouveau confirmé l'intérêt des territoires pour les projets en faveur du geste de tri, avec l'attribution d'une enveloppe de 3,6 millions d'euros pour soutenir 26 projets. « 90 % des subventions ont été destinées à des projets de collecte des déchets alimentaires. Cela montre l'engagement des collectivités adhérentes pour alléger les poubelles et sortir des ordures ménagères une matière organique valorisable. Réduire le volume des OMr apparaît d'autant plus urgent que nos capacités de traitement diminuent », précise Benoit Blot, président de la commission Efficience du tri. Le Sycotom a apporté un soutien majoritaire en investissement



Via la promotion d'éco-gestes et de modes de consommation responsables, les Défis Famille Zéro Déchet participent à une réduction significative des déchets

mais aussi en fonctionnement : acquisition de bacs et points d'apports volontaires, installation de tables de tri dans la restauration scolaire, actions de communication pour inciter aux gestes de tri. Le syndicat a aussi souhaité encourager des initiatives innovantes, en lien notamment avec l'augmentation de la durée d'usage des appareils ou le réemploi des matériels numériques. Autre thématique porteuse de dynamiques locales : l'économie circulaire. Une aide financière de 2,2 millions d'euros a été octroyée pour soutenir 78 initiatives locales, principalement en fonctionnement (77 %). Les projets pour encourager le réemploi occupent la première place avec un important soutien, en investissement, pour l'ouverture ou l'agrandissement de structures dédiées. Mais c'est en fonctionnement que l'essentiel des aides a été versé : soutien aux études,

sensibilisation des publics, ateliers de réparation, etc. Autre thématique centrale, la lutte contre le gaspillage alimentaire suscite un intérêt croissant des territoires et des associations locales : animations en milieu scolaire, sensibilisation tout public à l'alimentation durable, promotion de la pratique du compostage, etc. « Au-delà du recyclage, l'économie circulaire joue un rôle crucial pour éviter le gaspillage de ressources et limiter la production de déchets. Les acteurs locaux mènent des pratiques circulaires de plus en plus novatrices sur leur territoire, notamment sur la question du réemploi. Ces approches s'accompagnent de multiples actions pour changer durablement le comportement des consommateurs, qui sont au cœur de ce modèle », affirme Léa Vasa, présidente de la commission Économie circulaire.

Décembre

2021

Inauguration de l'Espace Infos Déchets

Unique à l'échelle du Grand Paris, cet équipement installé dans le 13^e arr., est consacré à la sensibilisation et à la prévention des déchets. Ouvert en priorité aux écoles et centres de loisirs, il s'adressera également au grand public.



2022

Signature des premiers contrats d'objectifs

Le Sycotom intensifie la démarche partenariale avec ses territoires à travers les contrats d'objectifs. Inscrits dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, ils portent sur la réduction des tonnages, l'optimisation des collectes sélectives, le développement de la valorisation des déchets alimentaires et des actions de prévention et sensibilisation.

Juin

2022

Projet Biométhanisation sur le port de Gennevilliers

En partenariat avec le Sigeif, cette unité de méthanisation recevra en 2026 les collectes séparatives des déchets alimentaires du territoire du Sycotom. Elle traitera 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an et pourra injecter 30 GWh de biométhane dans le réseau public de distribution GRDF.

Cométha : mise en service des unités pilotes

Lancé par le Syctom et le SIAAP en 2017, le projet Cométha vise la production optimisée de gaz renouvelable et bas carbone à partir de déchets solides et liquides. L'exploitation de deux sites pilotes en Île-de-France va démontrer la faisabilité technique du projet d'une filière complète de traitement d'un mélange d'intrants.

Le partenariat d'innovation Cométha poursuit son avancée. La phase 1 de recherche et développement a permis de démontrer l'opportunité du traitement commun des déchets liquides et solides (boues d'épuration et fraction humide des ordures ménagères), puis de sélectionner les projets pilotes. La phase 2, consacrée au modèle opérationnel, devra confirmer la faisabilité technique du projet.

Évaluer les performances techniques

Toutes deux implantées sur des sites existants du SIAAP, les unités pilotes - Seine Valenton (94) et Seine Grésillons (78) - ont démarré leur activité en avril avec la réception des premiers mélanges d'intrants à traiter.

Objectif : réaliser, sur une année pleine, tous les essais décrits dans les protocoles d'expérimentation afin d'évaluer les réelles performances des solutions techniques conçues en amont dans les laboratoires. Ces sites vont fonctionner dans des conditions proches de celles d'une unité industrielle malgré des volumes très réduits de déchets à traiter. La filière de traitement de ces unités pilotes générera plusieurs produits solides, liquides et gazeux. Ce terrain d'expérimentation va éclairer les technologies d'avenir alternatives au retour au sol pour la valorisation de certains déchets organiques. Plus largement, il appuiera les travaux de recherche sur des procédés à faible impact environnemental permettant la production d'une énergie renouvelable et bas carbone et la récupération de nutriments (azote et phosphore).

Plus d'infos : www.cometha.fr

DEUX SITES PILOTES, 1 ANNÉE D'EXPLOITATION

- L'unité Seine Valenton (94), groupement John Cockerill – Sources – UTC – UniLasalle

Objectif : évaluer la fiabilité d'un procédé complexe de méthanisation et d'un réacteur de pyrolyse à haute température.

- L'unité Seine Grésillon (78), groupement GICON – Tilia – DBFZ – Institut Fraunhofer

Objectif : évaluer la fiabilité d'une filière de traitement du digestat associant des procédés thermiques et de technologies de récupération de nutriments (azote et phosphore).



Juillet
2022



Élection du président Corentin Duprey, alors conseiller municipal à Saint-Denis, vice-président du Conseil départemental du 93, vice-président de l'EPT Plaine Commune

Mars
2023

Création du Partenariat français pour les Déchets (PFD)

À l'initiative du Syctom, le PFD rassemble une pluralité d'acteurs, représentant-es d'organismes publics et privés, pour porter au meilleur niveau international des plaidoyers et faire avancer les objectifs d'une gestion durable des déchets.



Mars
2023

Création d'une société d'économie mixte à opération unique (Semop)

Le Comité syndical vote la création d'une Semop pour la gestion du centre de tri à Sevran. Le Syctom souhaite ainsi s'impliquer activement dans la gestion des sites et disposer d'une connaissance plus fine des coûts d'exploitation. Ce mode de gestion sera généralisé à l'ensemble de ses centres, au gré du renouvellement des contrats d'exploitation.

Un projet pour coupler stockage de CO₂ et géothermie

Le Syctom étudie la faisabilité d'une solution technologique pour réduire l'empreinte carbone des installations et produire simultanément de l'énergie renouvelable. La future unité de valorisation énergétique (UVE) d'Ivry-sur-Seine a été choisie comme site pilote.

Le Syctom n'a pas attendu l'annonce de l'Europe - envisageant d'inclure, à partir de 2028, l'incinération des déchets dans les quotas de CO₂ - pour travailler concrètement à la réduction de l'empreinte carbone de ses installations. Cet engagement fait écho aux axes stratégiques du projet Horizon 2050 du Syctom. Le syndicat s'est intéressé au dispositif « CO₂-Dissolved » pour rendre toujours plus propre ses activités. Un dispositif développé par le service géologique national (BRGM) expert du captage du carbone en réservoir profond, aux côtés de l'entreprise SLB spécialisée dans l'innovation énergétique durable. Le principe : combiner une installation de géothermie profonde à un stockage du CO₂ issu des fumées industrielles dissous dans l'eau d'un aquifère (réservoir d'eau chaude salée et impropre à la consommation). La future UVE d'Ivry-sur-Seine a été retenue comme

site pilote pour démontrer l'applicabilité du dispositif tant du point de vue technique qu'économique. « L'usine se situe au droit d'une couche géologique appelée 'dogger', déjà exploitée dans le cadre d'installations géothermiques et qui constituerait un réservoir adapté pour stocker le carbone », explique Sophie Cissoko, ingénieure à la direction générale des services techniques du Syctom.

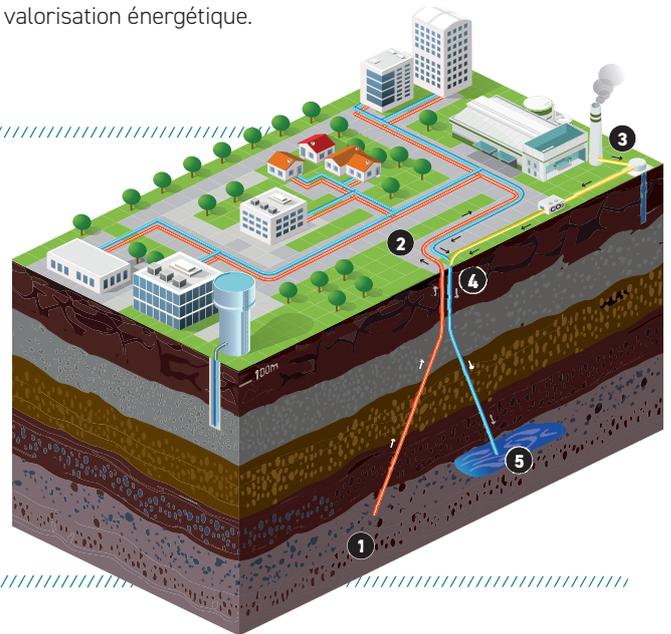
Les conclusions de l'étude fin 2024

Le dispositif innovant reviendrait donc à doter l'UVE d'une infrastructure locale et légère composée d'un puits de pompage et d'un puits de réinjection d'eau concentrée en CO₂ dissous. Les conclusions sont attendues fin 2024.

Elles constitueront une aide à la décision pour le Syctom afin d'envisager la réalisation du pilote industriel et, par la suite, un déploiement éventuel à l'ensemble de ses centres de valorisation énergétique.

LA SOLUTION CO₂-DISSOLVED EN 5 ÉTAPES

- 1 Pompage d'eau chaude de l'aquifère par un puits jusqu'en surface
- 2 Récupération en surface des calories de l'eau chaude pour alimenter un réseau de chaleur
- 3 Captage du CO₂ des fumées sur le site industriel
- 4 Dissolution du CO₂ capté dans l'eau débarrassée de ses calories. Le CO₂ est particulièrement soluble dans l'eau froide
- 5 Réinjection de l'eau froide dans le même réservoir par un second puits



Mars
2023



La nouvelle stratégie d'action Horizon 2050

Le Syctom engage ses équipes dans une dynamique collective afin de repenser sa stratégie en lien avec les enjeux de son territoire et les défis de la transition écologique. De cette démarche est né Horizon 2050 un projet fédérateur qui oriente sa feuille de route pour les prochaines décennies.

Septembre
2023

Lancement de la campagne « Faites le tri dans votre vie »

Pour sensibiliser le public aux enjeux du tri, le Syctom lance une 1^{ère} campagne de communication et déploie de nombreux outils : affichage, tournée des territoires, outils digitaux et relais dans les médias. Articulé autour du même dispositif, deux autres séquences seront lancées en 2024 sur la prévention et les déchets alimentaires.



« La moitié de ce qui est incinéré aurait pu être évitée ! »

La publication des données 2022 sur le traitement des déchets résiduels franciliens met en lumière une équation complexe : gérer des déchets malgré la baisse à venir des capacités d'incinération et d'enfouissement. Explications avec Helder De Oliveira, directeur de l'Ordif - Institut Paris Région.



Helder De Oliveira

L'Île-de-France compte 18 installations pour incinérer les déchets résiduels non dangereux. 3,8 millions de tonnes de déchets ont été accueillies en 2022, 60 000 tonnes de moins qu'en 2021.

Que penser de cette donnée ?

Helder De Oliveira : C'est une bonne nouvelle si elle traduit un développement de la prévention des déchets et du tri en vue du recyclage. Mais elle peut aussi être le résultat d'un ralentissement économique et de la baisse du pouvoir d'achat.

Comment expliquer les baisses annoncées des capacités d'incinération (-9 % en 2024) et d'enfouissement (-56 % en 2028) des déchets non dangereux ?

H.D.O. : C'est la conséquence logique

des objectifs de prévention et de recyclage. Tous les textes européens et français depuis 1975, tout comme le Plan régional des déchets, se donnent pour objectifs de prévenir les déchets, de développer le réemploi et le recyclage. L'incinération et l'enfouissement sont des solutions pour ce qui reste. Or, aujourd'hui, plus de la moitié de ce qui est incinéré aurait dû être évité ou trié en amont. La grande majorité des recyclables ne sont toujours pas triés : 88 % des papiers, 86 % des bouteilles en plastiques, 60 % des cartons et même 53 % des bouteilles en verre ! L'Ordif - Institut Paris Région accompagne d'ailleurs le Syctom sur ce sujet. L'enjeu est d'améliorer le captage de ces déchets recyclables et celui des déchets alimentaires.

Comment qualifier les performances de récupération d'énergie du parc francilien, en termes de production de chaleur comme d'électricité ?

H.D.O. : C'est la spécialité régionale ! Les déchets ménagers y sont incinérés depuis un siècle et permettent de produire de l'énergie : de l'électricité pour les premières bennes à ordures mécanisées et de la chaleur pour le chauffage urbain. Cette culture technique ancienne est très efficace. Elle évite de rejeter les déchets ménagers en-dehors de l'agglomération.

La région a atteint dès 2017 les objectifs légaux de haute performance énergétique des incinérateurs prévus pour 2025.

La part des déchets résiduels franciliens enfouis est en recul avec 2,23 millions de tonnes en 2023 (3,42 en 2006). L'objectif de moins 50 % de déchets mis en décharge en 2025 avancé par la loi est-il atteignable ?

H.D.O. : Si c'était facile, il serait déjà atteint ! En Île-de-France, l'enfouissement concerne principalement les déchets d'activités économiques. Cette filière bénéficie jusqu'à aujourd'hui d'un avantage compétitif en termes de prix et d'organisation : c'est moins cher pour celui qui jette et ça demande moins d'efforts. La réglementation récente essaie à petit pas de consolider les filières vertueuses : pollutaxes renforcées sur l'enfouissement comme la TGAP, incitations réglementaires (obligation de mise en place du tri, etc.), responsabilisation des metteurs sur le marché... Tout le monde espère pouvoir cueillir les fruits de ce nouvel écosystème qui s'installe peu à peu.

*L'Ordif, l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France, département de l'Institut Paris Région.

Plus d'infos : www.ordif.fr/rencontres-techniques/traitement-des-dechets

Septembre
2023

Le Syctom participe à la **COP28** à Dubaï

À la COP28, le président du Syctom anime des échanges au pavillon de l'ISWA (International Solid Waste Association) avec le Partenariat français pour les déchets (PFD). Il s'agit de la 1^{ère} édition de la Conférence des Parties où la question des déchets est abordée.



2024

Ivry-sur-Seine : **les premiers essais grandeur nature**

Programmation des tests, à chaud puis à froid, avant la mise en service du centre à Ivry-sur-Seine, début 2025. Une phase cruciale pour s'assurer du bon fonctionnement de tous les équipements, dans toutes les configurations possibles.



Emballages plastiques : la solution passe par la réduction

La pollution plastique est un fléau mondial qui impacte l'environnement et la santé humaine. Les emballages représentent le marché principal du plastique : la France en produit 2,2 millions de tonnes par an, dont la moitié d'emballages ménagers. Si le recyclage doit progresser, l'enjeu réside dans la réduction des volumes consommés.

MATIÈRES PLASTIQUES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

3 GRANDES FAMILLES

Les thermoplastiques : matières malléables une fois chauffées. Facilement recyclables.
Les thermodurcissables : matières beaucoup plus résistantes et dont la transformation est irréversible. Non recyclables.
Les élastomères (caoutchoucs) : plastiques déformables de manière réversible. Très rarement recyclables.



LA POLLUTION PLASTIQUE EN CHIFFRES

DANS LE MONDE

350 Mt

de déchets plastiques produits en 2020 (contre 180 Mt en 2000)

1 MILLION

91 % des déchets plastiques ne sont pas recyclés (**67,5 %** en Europe)

de bouteilles en plastique achetées chaque minute

EN FRANCE

Une Française consomme par an

70 Kg de plastique

45 % des déchets ménagers sont des emballages en plastique

Une priorité : réduire au maximum la production d'emballages plastiques, notamment à usage unique. Les solutions alternatives doivent être encouragées pour développer l'éco-conception, éviter le suremballage et promouvoir le réemploi

LE RECYCLAGE : LEVIER ULTIME DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

30 % des emballages en plastique ménagers sont recyclés en France



Avec la simplification du geste de tri, les quantités recyclées ont connu une hausse de **6 %**



1 t de plastique recyclé économise **2,7 t** d'équivalent CO₂ par rapport à **1 t** de matière vierge

- La quasi-totalité du recyclage des plastiques est mécanique : le plastique est lavé, broyé et fondu pour être transformé en granulés.
- Si la recyclabilité est optimale avec des plastiques constitués de polymères simples, elle est souvent freinée par des composants complexes ou mélanges de résines.
- L'obligation réglementaire d'incorporation de matières plastiques recyclées dans la fabrication d'emballages représente un enjeu fort.

CE QU'AMBITIONNE LA LOI

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du **10 février 2020** fixe l'objectif :

- de tendre vers **100 %** de plastique recyclé d'ici à **2025**,
- de réduire de **50 %** le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à **2030**,
- du **0** emballage en plastique à usage unique d'ici à **2040**.

L'Union européenne impose également aux pays membres des mesures pour limiter la production de déchets d'emballages et assurer, au **31 décembre 2025**, le recyclage de **50 %** du poids des plastiques produits.



BON À SAVOIR

Le plastique est fabriqué à partir du **naphtha**, un liquide transparent obtenu après la **distillation du pétrole**.



Énergie, climat, économie circulaire, innovation... De multiples acteurs mènent des actions en lien avec la question des déchets, apportent leur éclairage ou lancent des initiatives vers des modèles plus durables. Voici notre sélection d'actus à lire, à écouter ou à regarder !



#Match de l'environnement avec le Red Star

Lors du match de l'environnement, le 3 mai, le Red Star et le Syctom ont signé une convention de partenariat pour porter de nouveaux messages éco-responsables sur le terrain.

[LinkedIn/RedStarFC](#)



#Sevrans accueille la Tournée des territoires

La caravane de la « Tournée des territoires » du Syctom a fait escale à Sevrans dans le cadre de la campagne de communication « Faites le tri dans votre vie ».

[Facebook/villesevrans](#)



#Plant B, la ressource des jardiniers

Découvrez « Plant B », la première ressource spécialisée dans l'univers du jardin implantée dans le 12^e arrondissement de Paris. Portée par l'association Coup de Pousses, on y vient pour consommer responsable, cultiver et se cultiver !

[Facebook.com/LePlantB](#)



#Un annuaire pour aider à consommer plus responsable

Vous souhaitez trouver un lieu près de votre domicile pour emprunter, louer, réparer, acheter d'occasion ? Avec un outil de géolocalisation, un annuaire recense toutes les adresses selon deux paramètres : « Je recherche un objet » ou « J'ai un objet ».

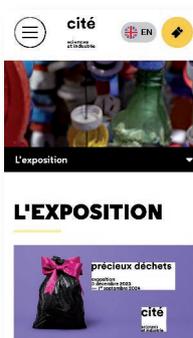
[Epargnonsnosressources.gov.fr](#)



#Nos déchets sont-ils vraiment bien triés ?

« Emballez, c'est pesé : la face cachée de nos déchets. » 20minutes TV a réalisé un reportage dans le centre tri de collecte sélective du Syctom, à Paris XV.

[Twitter.com/20MinTV](#)



#Précieux déchets, une expo qui révèle la valeur des déchets !

L'expo met en lumière une génération de designers qui repense notre relation aux objets du quotidien, et tord l'idée reçue selon laquelle matériaux et objets durables seraient ringards... Jusqu'au 1^{er} septembre, à la Cité des sciences et de l'industrie.

[cite-sciences.fr](#)

FAITES LE TRI DANS VOTRE VIE

MOINS DE DÉCHETS C'EST POSSIBLE !

Une boîte
pour les repas
du midi...

...les emballages,
c'est fini !



Conception :  Agence Elboulées



Pour en savoir plus
letridansvotrevie.fr

Jeter moins, trier plus,
c'est préserver nos ressources

